



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2023

Le mardi 27 juin 2023 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, Mme OLLIVIER Martine, LE DU Pyere-Yves, M. LE CAM Gilles, Mme MINI Anne, M. JONIAUX Anthony, M. MONNOT Laurent,

Absents excusés : Mme LE BOURHIS Stéphanie (Procuration à K. LARUE), M. JONIAUX Anthony (Procuration à M. TREUSSARD),

Absente non excusée : Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : M. LE DU Pyere-Yves

Date de convocation : 20/06/2023

Date de publication : 28/06/2023

Délibération 23/2023 : Mise en place du dispositif « Argent de poche » pendant les vacances scolaires

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». Ce dispositif permet aux jeunes âgés de **15 à 17 ans** d'effectuer des **petits chantiers ou missions** de proximité en contrepartie d'une **indemnisation**.

Ce dispositif se déroulera pendant les vacances scolaires en fonction des disponibilités des agents communaux.

L'indemnité est fixée à 15 € par demi-journée dans la limite de 3 demi-journées.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 14 - <u>Votes</u> : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 24/2023 : Remplacement du portail du cimetière

Le Conseil Municipal approuvé le devis de l'entreprise Poher Métal pour le remplacement du portail du cimetière pour un montant de 5 280 € HT (soit 6 336 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 14 - <u>Votes</u> : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 25/2023 : Avenant à la convention de coopération relative au transport scolaire du RPI

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention de coopération relative au transport scolaire du RPI avec la Région Bretagne.

Cet avenant comporte quelques éléments nouveaux et des précisions :

- Pour les écoles regroupées en RPI, le parcours s'effectue d'école à école
- Les familles sont informées par la Région des acceptations ou refus de création d'arrêt
- Les missions de l'accompagnateur sont précisées dans une nouvelle annexe
- Les dossiers d'inscription sont adressés par la commune à la Région
- Le montant de la participation familiale prendra en compte l'ensemble des dispositions du règlement régional des transports scolaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 26/2023 : Budget Commune : Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Municipal a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 27/2023 : Tarifs communaux

Ecole –Cantine & Accueil périscolaire (Date d'effet : rentrée 2023/2024)

Objet	Quotient familial	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	Subvention de l'Etat
Repas enfant	De 0 à 1000 €	1.00 €	1.00 €	3.00 €
	De 1001 à 1500 €	2.00 €	2.00 €	
	A partir de 1501 €	3.00 €	3.00 €	
Repas Adulte		5.60 €	5.70 €	
Heure d'accueil		1.40 €	1.42 €	
Goûter		0.46 €	0.47 €	
Transport scolaire du RPI Montée/descente à l'arrêt Coat Kernevez		40 €/an 20 €/an à partir du 2 ^{ème} enfant	40 €/an 20 €/an à partir du 2 ^{ème} enfant	

Cimetière (Date d'effet au 1^{er} janvier 2024)

Concessions	2024
15 ans – simple	50.00 €
15 ans – double	100.00 €
30 ans – simple	100.00 €
30 ans – double	200.00 €

Assainissement collectif (Date d'effet au 1^{er} janvier 2024)

Prestation	2022	2024
Forfait annuel	57.00 €	58.00 €
Forfait moins de 6 mois	28.50 €	29.00 €
Le m ³ d'eau consommée	0.82 €	0.84 €
Dont Redevance pour la modernisation du réseau par m ³ d'eau consommée	0.16 €	0.16 €

Prestations facturées

Prestations	Montant horaire 2024
Autosurveillance lagune (heure)	21.60 €
Travaux entretien (heure)	54.00 €
Secrétariat (heure)	40.00 €

Bascule publique (Date d'effet au 1^{er} juin 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de pesées	Montant
Forfait de 10 pesées	30 € + 10 € de caution pour le badge

Salle polyvalente (Date d'effet au 1^{er} janvier 2024)

Manifestation	Association locale	Particulier plévinois	Asso ou particulier extérieur
Réunion (1)	Gratuit		65.00 €
Vin d'honneur, goûter, collation		100.00 €	140.00 €
Journée ou soirée		135.00 €	200.00 €
2 jours consécutifs		200.00 €	370.00 €
Cours de danse, gym etc ... à l'année (1H hebdomadaire)			210.00 €
Chauffage	50 € par jour de novembre à avril (et en cas de besoin en dehors de cette période)		
Caution	500 €		

(1) Réunions diverses, séances de danses, d'entraînements musicaux ou autres

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 28/2023 : Décision modificative n° 1

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement		
Dépenses		
D2313-10006 : Voirie	300 €	
D2313-10013 : Aménagement abords du cimetière		300 €

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 29/2023 : Demandes de subventions complémentaires

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 15 € pour 2023 à l'association ALCP (Athlé Loisirs Carhaix-Plouguer).

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 30/2023 : SDE 22 : Dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte ECOWATT (hiver 2023-2024)

Le Conseil Municipal a décidé de participer au dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte ECOWATT (hiver 2023-2024).

Le Syndicat Départemental d'Energie a adhéré à la charte Ecowatt proposée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et s'est engagé à aider les collectivités volontaires pour contribuer à la sobriété énergétique et aux mesures d'effacement lors des alertes Ecowatt.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans ce cadre, le SDE 22, en partenariat avec ENEDIS et RTE, a réalisé durant l'hiver 2022 un test inédit au niveau national de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en utilisant les fonctionnalités du compteur intelligent Linky.

Ce test étant réussi, il est désormais envisagé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des collectivités costarmoricaines volontaires dans le cas où des alertes Ecowatt (orange et rouge) seraient déclenchées durant l'hiver 2023-2024.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 14 - <u>Votes</u> : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Délibération 31/2023 : Nouvelle mission de l'ADAC 22 : Accompagnement à la recherche de financement

Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle mission de l'ADAC 22 pour l'accompagnement à la recherche de financement.

Cette mission comprend 2 volets :

- Une veille en continu des appels à projets et à manifestation d'intérêt élargie aux autres sources de financements annuels ou contractuels (DETR, DSIL, Contrats de territoires...) afin de disposer d'une vision large des possibilités ouvertes aux communes

Ce service sera proposé sous la forme d'un abonnement annuel de 100 €.

- Une démarche de recherche approfondie de financements et de montage de dossiers de demande de subventions

Cette mission fera l'objet d'un devis préalable.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 14 - <u>Votes</u> : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié
par transmission de la présente délibération
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 28/06/2023
et affichage en mairie le 28/06/2023*